

# RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



## Communiqué de presse

### **« Les rats quittent le navire » : après avoir saisi la justice, Sophie de Menthon retire sa plainte contre Sophie Binet**

La CGT a appris le retrait de la plainte déposée contre la secrétaire générale de la CGT pour avoir déclaré « les rats quittent le navire ».

C'est une victoire gagnée grâce à la mobilisation. La CGT remercie les dizaines de milliers de personnes et d'organisations, la confédération syndicale internationale, les organisations syndicales françaises comme les centaines d'organisations syndicales du monde entier qui ont dénoncé cette procédure bâillon. Sophie De Menthon avait déjà récolté le ridicule, elle a voulu s'éviter une défaite cinglante au tribunal. La CGT lui demande maintenant de rembourser l'intégralité de ses frais de procédure.

La CGT dénonce le caractère scandaleux de cette plainte. On ne joue pas avec la justice. Les tribunaux et les magistrat-es ont d'autres priorités : la lutte contre le narcotrafic, la protection des femmes et des enfants contre les violences sexistes et sexuelles, la délinquance en cols blancs... Les procédures judiciaires ne sont ni un service après-vente du patronat, ni un outil pour multiplier les procédures bâillon.

Cette affaire est d'autant plus préoccupante qu'elle s'inscrit dans un contexte de répression syndicale qui s'intensifie et qui vise toute la CGT. Des centaines de militantes et militants CGT sont aujourd'hui confrontés à des procédures judiciaires ou patronales dans le cadre de leur activité syndicale. Derrière ces procédures, c'est toujours la même volonté qui se dessine : faire pression sur celles et ceux qui osent contester les décisions patronales et défendre les intérêts des travailleurs et travailleuses.

Sophie Binet fait actuellement l'objet d'une seconde mise en examen, à la suite de la plainte en diffamation déposée par Tefal, après qu'elle a dénoncé publiquement la répression syndicale au sein de l'entreprise. Cette procédure est toujours en cours. La CGT appelle donc solennellement Tefal à tirer les conséquences de la décision de Sophie de Menthon et à retirer à son tour sa plainte contre Sophie Binet.

La CGT appelle le gouvernement à légiférer sans attendre pour interdire les procédures bâillon et protéger les libertés syndicales. Il est temps d'arrêter de transformer le débat social en feuilleton judiciaire.

Les syndicalistes ne se tairont pas parce qu'une direction d'entreprise, un lobby patronal ou un dirigeant n'apprécie pas leurs prises de parole. La CGT ne se laissera jamais museler et continuera de dénoncer les abus patronaux, de défendre les salarié-es et de mettre les employeurs face à leurs responsabilités.

Le retrait de cette plainte est une première victoire. Mais la meilleure façon de mettre fin aux procédures bâillon, c'est de les arrêter. Toutes.

Montreuil, le 16 septembre 2026